



DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Affiché le 18/12/2025

Communauté de Communes du Pays des Paillons

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : Renouvellement de l'adhésion à l'agence d'attractivité et de développement économique de la Région Sud (Rising Sud) pour l'année 2026.

Délibération n° 25 12 04

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi seize décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le mercredi dix décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.

Etaient présents : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Monsieur Noël Albin, Mesdames Martine Brun, Michèle Maurel, Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nicole Colombo, Messieurs Armand Gasiglia, Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents représentés : Madame Christine Beille-Tourscher par Monsieur Cyril Piazza, Monsieur Christian Dragoni par Monsieur Serge Castan, Madame Sandrine Barralis par Monsieur Gérard Branda, Monsieur Gérard Saramito par Madame Monique Giraud-Lazzari, Monsieur Alain Alessio par Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingeard par Madame Nicole Colombo, Monsieur Alain Michellis par Monsieur Francis Tujague, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton par Monsieur Pierre Donadey.

Madame Michèle Maurel a été nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : Monsieur Cyril PIAZZA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la procédure de préemption de la nouvelle friche industrielle Lafarge afin de l'inscrire dans un projet d'aménagement économique ambitieux et vertueux pour le pays des Paillons,

Considérant l'intention de la CCPP de collaborer avec l'agence d'attractivité RisingSUD consacrée au développement économique de la région Sud notamment par l'accompagnement des territoires,

Considérant que la délibération n°25 01 08 du Conseil Communautaire en date 30 janvier 2025 a autorisé la CCPP à adhérer aux services de RisingSUD,

Considérant que l'adhésion à l'agence s'est formalisée par une convention d'adhésion et a été soumise à une cotisation annuelle dont le montant était de 1.000€, pour l'année 2025,

Considérant que le montant du renouvellement de l'adhésion à l'agence RisingSUD pour l'année 2026 reste estimé à 1.000€,

**Le Conseil communautaire, où il l'exposé de son Président,
après en avoir délibéré,**

- **Approuve** le renouvellement de l'adhésion de la CCPP à l'agence d'attractivité régionale RisingSUD pour l'année 2026.

- **Autorise** le Président à signer la convention d'adhésion à l'agence.

- **Inscrit** au budget les crédits nécessaires.

- **Autorise** le Président à accomplir toutes les formalités et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 28

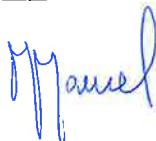
Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Sandrine Barralis, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingeard, Monsieur Alain Michellis Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo

Contre : /

Abstention : /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE
M.MAUREL



LE PRÉSIDENT
C. PIAZZA

